

## **RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL** **DU JEUDI 12 JANVIER 2012**

Le douze janvier deux mille douze, à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de GUERN, se sont réunis à la Mairie, au nombre de treize, sous la présidence de Monsieur Joseph LE BOUEDEC, Maire, en suite de la convocation faite le 5 janvier 2012.

Le nombre des Conseillers Municipaux en exercice est de quinze.

Étaient présents : MM. LE BOUEDEC Joseph, LE SCANFF Didier, L'HOSTIS Stéphanie, DORN Delphine, MARTIN Jean-Pierre, LE LIBOUX Claude, LE DÉVÉHAT Yannick, HOUEIX Magali, LE TROUHER Erwan, ÉLLIAS Claude, ROBIN Evelyne, JOUAN Isabelle, ÉZANIC Jean-Louis.

Étaient absents : DETLOF-CHAPUT Stéphanie, MORAUT Philippe.

### **COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPÔTS DIRECTS – DÉSIGNATION DE 2 MEMBRES :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que Pontivy Communauté a créé une commission intercommunale des impôts directs qui prendra compétence à compter du 1<sup>er</sup> avril 2012. Cette commission de 11 membres composée du Président de Pontivy Communauté (ou d'un vice-président délégué) et de 10 membres titulaires, participera à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés, et donnera son avis sur les évaluations foncières de ces biens proposées par l'administration fiscale.

Il appartient au conseil municipal de GUERN de délibérer afin de désigner, au sein de la commune, 2 personnes pour faire partie de cette commission.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal de GUERN propose 4 noms de personnes qui seront contactées avant publication de leurs noms.

### **RETOUR DES AMENDES DE POLICE – DEMANDE DE SUBVENTION :**

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que le Conseil Général répartit, chaque année, un certain montant de subvention au titre du « retour des amendes de police ». Ce programme vise à développer des petites actions de sécurité routière.

Pour 2011, la commune a pu bénéficier d'une subvention de 1350 € pour mettre en place 6 coussins ralentisseurs.

L'assemblée propose, au titre de l'année 2012, de réaliser l'aménagement du carrefour de Vorlen, celui de Lann er Vouillen et éventuellement Le Pradigo. Un estimatif de ces 3 aménagements va être réalisé afin de présenter la demande de subvention au cours du mois de février.

Le conseil municipal sera sollicité, lors de la prochaine assemblée, pour arrêter la ou les opérations à réaliser au titre de l'année 2012.

### **ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2012 :**

#### **Budget communal**

Monsieur le Maire présente les projets d'investissement pour l'année 2012. Certaines opérations ont déjà débuté pendant l'exercice 2011 et vont se clôturer début 2012. Les reports de ces opérations sont :

- La réfection des WC publics du bourg 10 650 €
- La réfection de la salle polyvalente 6 250 €
- Les frais notariés de l'achat MENEYROL 646 €

D'autres opérations avaient été prévues en 2011, mais n'ont pas pu être réalisées sur cet exercice. Ces travaux sont donc reportés en priorité pour le budget 2012 :

- Les travaux des marches et grilles de la chapelle de Quelven 23 000 €
- La bâche pour les chapiteaux 6 000 €
- La mise en place des coussins berlinois 2 700 €
- Les travaux de peinture à l'église 3 800 €
- Les volets + complément de plancher à l'atelier technique 1 300 €
- Achat d'une visseuse et d'une tarière 1 400 €

Les nouveaux besoins de financement pour l'exercice 2012 sont les suivants :

- L'acquisition des plaques de rues et numéros des maisons 11 600 €
- Programme de voirie 2012 61 500 €
- Les travaux de Quelven (marches et grille) (budget complémentaire) 7 000 €
- Réfection du parquet de la salle polyvalente 4 600 €
- Logiciels mairistart 3 600 €
- Travaux sur toiture salle polyvalente 2 000 €
- La rénovation et l'aménagement de la rue du Stade 150 000 €
- La rénovation du bâtiment de la Poste 195 000 €
- L'aménagement du chemin piétonnier rue Cités vers l'étang 8 500 €
- La rénovation de la scala et de la fontaine de Quelven 1 200 €
- L'achat de la parcelle ZL 54 (près du cimetière) 7 108 €
- La rénovation d'un pont (à déterminer) 10 000 €
- L'achat d'un enrouleur d'arrosage 4 500 €
- Rénovation logement ancienne école 15 000 €
- Étude route départementale à Boderel 4 000 €
- Travaux de support de la cloche de l'église
- Étude projet salle multifonction
- Étude du pôle de l'ancienne école publique
- Étude d'une ZAD
- Élaboration d'un plan local d'urbanisme

Il est bien précisé que la priorisation de ces projets conditionnera leur inscription au budget 2012, les autres seront reportés aux exercices ultérieurs.

#### **Budget Lotissement :**

- Construction des 4 pavillons BSH 45 000 €

#### **Taux d'imposition 2012 :**

Monsieur le Maire présente les bases des impôts locaux 2012 qui progressent de 1.8 % ainsi que les produits attendus correspondants.

Le conseil municipal avec 9 voix pour, 3 contre et 1 abstention décide de faire progresser l'ensemble des taux de 1 % pour 2012, taux qui n'ont subi aucune progression communale depuis 2008.

#### **MAITRISE D'ŒUVRE DES LOGEMENTS SOCIAUX BSH – ÉCO LOTISSEMENT LES HAUTS DE BELLEVUE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée la décision du 22 avril 2010 qui validait le projet de construction de 4 logements locatifs sociaux sur l'éco-lotissement « Les Hauts de Bellevue » en partenariat avec Bretagne Sud Habitat.

Monsieur le Maire rappelle les conditions de ce partenariat, à savoir :

- BSH sera propriétaire des bâtiments qui seront construits et en assurera ensuite la gestion et l'entretien sans intervention de la commune,
- La commune cède gratuitement les parcelles de terrain nécessaires à la réalisation du projet, prend en charge l'ensemble des travaux de voirie, réseaux divers et aménagements d'espaces verts collectifs qui resteront propriété communale, et en assurera par la suite l'entretien,
- La commune cautionne l'emprunt réalisé par BSH, pour la construction des logements conjointement avec Pontivy Communauté (50% chacun).

Monsieur le Maire rappelle également que l'arrêté du permis de construire a été signé le 4 mai 2011 et précise que certains projets sur les communes environnantes ont été annulés par BSH.

Afin de continuer l'opération le conseil municipal doit autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires relative à la Maîtrise d'œuvre VRD (viabilisation accès principal et réseaux structurants pour assurer la viabilité de 4 logements BSH sur le lotissement Les Hauts de Bellevue). Les honoraires sont de 3000.00 € HT, actualisables.

L'estimation des lots VRD, réseau d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, réseaux souples (téléphonie, eau potable) s'élève à 32 859 € HT.

Le montant total de cette opération est de 35859 €HT, soit 42887.36 € TTC.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'honoraires relative à la Maîtrise d'œuvre avec la SARL URBAe. Il est bien entendu que si l'opération venait à être annulée du fait de BSH, la présente délibération tomberait de fait.

### **RECRUTEMENT D'UN MÉDECIN – CHOIX D'UN PRESTATAIRE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet de rénovation du local de la Poste et la création d'un cabinet médical au rez-de-chaussée.

Pour lancer un appel d'offres il est nécessaire de faire appel à un prestataire. Des cabinets spécialisés existent pour offrir les postes.

M. le Maire fait savoir qu'il a reçu une proposition d'un cabinet de recrutement, la prestation s'élève à un forfait de 16 000 €. D'autres cabinets de recrutement seront consultés afin d'obtenir une comparaison des coûts.

Après avoir délibéré, le conseil municipal avec 13 voix pour et 1 abstention décide de lancer l'opération de recherche d'un médecin qui bénéficiera d'une gratuité d'un an du cabinet médical et de 6 mois de son logement (conditions éventuellement négociables).

### **CRÉATION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DE 1<sup>ère</sup> CLASSE ET SUPPRESSION DU POSTE D'ADJOINT TERRITORIAL DE 2<sup>ème</sup> CLASSE :**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le tableau des effectifs du personnel communal.

Monsieur le Maire fait savoir à l'assemblée que M. ORHANT Mickaël a réussi le concours d'adjoint territorial de 1<sup>ère</sup> classe. Le poste de M. ORHANT étant partagé entre les 2 communes GUERN et MALGUÉNAC, il a été décidé, par les 2 collectivités de nommer M. ORHANT sur son nouveau poste à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012.

Le conseil municipal décide donc de modifier, comme suit, le tableau des agents titulaires :

- Création d'un emploi de d'adjoint territorial d'animation de 1<sup>ère</sup> classe, à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>), à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2012,
- Suppression du poste d'adjoint territorial d'animation de 2<sup>ème</sup> classe, à temps non complet (17.5/35<sup>ème</sup>), à compter du 31 décembre 2011,
- Fixe et approuve la mise à jour du tableau des emplois et des effectifs, au 1<sup>er</sup> janvier 2012, tel qu'indiqué ci-dessous :

### **TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Grades</b>	<b>Observations</b>
1	Rédacteur chef	Temps complet
1	Adjoint administratif territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
2	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps complet
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 29h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint technique territorial de 2 <sup>ème</sup> classe	Temps non complet – 31h35/35 <sup>ème</sup>
1	Agent spécialisé principal de 2 <sup>ème</sup> classe des écoles maternelles	Temps non complet – 30h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet – 19h50/35 <sup>ème</sup>
1	Adjoint territorial d'animation de 2 <sup>ère</sup> classe	Temps non complet – 17h50/35 <sup>ème</sup>

### **NON TITULAIRES**

<b>Nombre</b>	<b>Contrats</b>	<b>Observations</b>
4	CAE/CUI	Temps non complet – 20h/35 <sup>ème</sup>
1	Apprenti	Temps complet

### **COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2011 :**

Monsieur le Maire fait savoir que la réunion du conseil communautaire du 20 décembre 2011 a été essentiellement consacrée aux orientations budgétaires. Il a été décidé de ne pas faire subir de progression aux taux d'imposition ni à la celle des ordures ménagères pour 2012.

Les principales opérations prévues sur Pontivy Communauté sont :

- Le pôle aquatique. Une subvention de 4 500 000 € est attribuée au délégataire (sur 2 années), les travaux vont démarrer le 1<sup>er</sup> février 2012, la mise en service est prévue pour le 1<sup>er</sup> juillet 2013. La voirie provisoire est réalisée,
- La réalisation du pôle petite enfance,
- La recherche de réserves foncières,
- La construction d'une déchetterie au nord de Pontivy,
- L'aménagement des voiries dans les différentes zones d'activités,
- L'étude d'une filière de chauffage bois sur le pôle Pont er Morh (piscine, pôle petite enfance ...); les travaux seront réalisés en 2013 si l'étude est concluante,
- L'aménagement des points de collectes des ordures. Des bacs jaunes (en remplacement des colonnes existantes) vont être installés près des bacs d'ordures ménagères afin que chacun puisse déposer les emballages.
- Un nouveau programme d'achat des composteurs,
- L'acquisition d'une 3<sup>ème</sup> benne à ordures ménagères à bras conduite par une seule personne,
- La finalisation du programme de restauration des chapelles (2),
- La réalisation des aires de camping car,
- L'étude concernant le transfert du siège de Pontivy Communauté vers une nouvelle destination non connue

Ce conseil communautaire a procédé à la nomination d'un nouveau vice-président, Monsieur LE BOUEDEC Joseph, en remplacement de Monsieur ANES René, en charges des travaux, acquisitions et de la commission d'appels d'offres.

### **POINT SUR LE TRAVAIL DE POSE DES NUMÉROS DES MAISONS :**

Monsieur le Maire fait savoir que la pose des numéros de maisons a été réalisée sur les villages de Kersalousse, Lann er Vouillen, Ty er Lann – Penvern, Saint Georges, Boderel, Guerneur, la pose sur Saint Jean vient de démarrer, elle sera suivie par Locrio, Treuzarre, Kerroch ...

Les agents techniques se trouvent confrontés à quelques problèmes de pose ou autre. Afin de ne pas perdre de temps ces derniers sont répertoriés sur un cahier et seront traités en fin de pose.

La pose de tous les numéros devrait être achevée pour le milieu de la semaine 4.

### **CHARTRE DE L'ACTION SOCIALE DU CNAS :**

Afin d'accompagner les militants dans la mise en œuvre du droit à l'action sociale qui est devenue obligatoire pour tous avec la loi 2007-209 du 19 février 2007 et de renforcer la proximité avec les adhérents, l'assemblée générale du CNAS a adopté une charte de l'action sociale.

Les objectifs de cette charte sont de prendre en compte la dimension actuelle du CNAS et de donner plus de légitimité au rôle du délégué élu et agent ainsi qu'au correspondant.

La mise en application de la charte se traduira par des réunions de formations auxquelles seront invités à participer le délégué élu, le délégué agent et le correspondant de la collectivité.

Afin de conférer à cette charte toute l'importance qu'elle revêt, il est proposé de faire procéder à sa co-présentation par le délégué élu (Mme DORN) et le délégué agent (Mme LE CORNEC) devant l'organe délibérant.

Les délégués désignés présentent à l'assemblée la charte de l'action sociale du CNAS.

### **GUERN ACTUS DE MARS 2012 :**

Monsieur le Maire rappelle que le Guern – Actus de mars 2012 sera distribué le lundi 5 mars. Il devra être déposé à la poste pour le 29 février. Bien vouloir commencer à préparer les articles à faire paraître.

**L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à vingt-deux heures trente minutes.**